

## AGENDA 21

### COMITE 21

#### RENCONTRE DU 9 DECEMBRE 2010 Compte rendu des échanges

#### *Introduction*

Vous avez participé à l'élaboration du diagnostic, en juillet dernier.

Cette rencontre, avant le lancement de l'Agenda 21 en janvier prochain, a pour objet de faire :

- un rappel du process,
- une présentation des actions relevant des compétences de Reims Métropole, aux fins d'obtenir vos réactions sur la méthodologie, les premières actions et ainsi engager la construction du cycle 2.

27 enjeux ont été identifiés et hiérarchisés.

Le plan d'actions du premier cycle est structuré sur 4 défis, 10 objectifs, 23 actions, 15 porteurs de 7 directions des services de Reims Métropole (power point joint).

#### *Réactions des participants*

##### Question :

Une action devrait porter sur la desserte et le transport de marchandises dans l'agglomération, dans le souci d'en diminuer les nuisances, l'agglomération présentant des atouts en termes de voie navigable. Il conviendrait de concevoir des plateformes multimodales aux entrées de ville et des dessertes légères en cœur de ville, le port ? à Reims pouvant constituer une de ces plateformes.

Le canal n'est pas seulement porteur de bien-être, c'est un vecteur économique de transport, c'est un outil industriel et commercial.

##### Réponse :

C'est un objectif, même s'il n'est pas inclus dans le premier cycle, en ce sens que nous souhaitons aller vers une autonomie énergétique du territoire.

Cet objectif déjà présent dans le premier PDU sera conforté dans celui à venir. Des expérimentations existent en ce domaine, notamment avec un tram-fret et des livraisons légères.

##### Question :

Comment les associations et les conseils de quartiers vont-ils participer ?

Où le diagnostic est-il consultable ? pour un avis partagé, il doit être contradictoire.

Réponse :

L'objectif immédiat était une mise en œuvre rapide du premier cycle d'action. Dès lors le diagnostic est encore incomplet et sera à enrichir au fil de l'eau, rien n'est figé.

Les outils de mise à disposition des documents sont à construire ; il s'agit à la fois d'en faciliter l'accès et de rendre la démarche interactive.

Question :

Vous n'avez pas mis à disposition les travaux des ateliers de juillet dernier.

Certes, vous voulez bousculer les choses, mais tant le diagnostic que la hiérarchie des enjeux nous demeurent inconnus.

Réponse :

Les ateliers du 6 juillet ont été conçus comme des focus groupes qui nous ont permis de caler la méthode. Les éléments de ces ateliers ont été intégrés dans le diagnostic. Les enjeux qui y ont été exprimés ont servi à la hiérarchie des actions.

Pour le cycle 1, le choix a été d'avoir des porteurs dans les services. Pour le cycle 2, la démarche se portera en direction des partenaires.

Question :

Quelle action entendez-vous engager à l'égard des ondes électro-magnétiques. Vers quelles dispositions vous orientez-vous avec le délégataire de transport en commun pour sensibiliser les usagers à réduire l'usage des portables sur les sites et dans les matériels roulants de transports en commun ?

Réponse :

Une charte a été signée entre les 6 communes de l'agglomération et les 4 principaux opérateurs de téléphonie mobile, pour une transparence des lieux d'émission, pour informer la population.

Question :

Avez-vous associé l'Université et les laboratoires de recherches ?

Réponse :

L'Agenda 21 est conçu comme une boîte à outils à disposition des acteurs du territoire.

Les laboratoires comme l'INRA, le programme de recherche Aqual, participent déjà au diagnostic.

Question :

Le territoire de l'agglomération porte des enjeux spécifiques :

- en termes de pollution industrielle (en dépit des friches qui constituent à la fois une opportunité et une contrainte, Reims demeure en comparaison d'autres villes, une ville industrialisée),
- et de parc locatif, important dont 80 % ne répond pas aux normes de performances énergétique des bâtiments,

mais pour une action cohérente sur le domaine de l'eau (préservation de la ressource), se posent les limites d'une réflexion à l'échelle de la seule agglomération. L'Agenda 21 doit impliquer le pays rémois.

Réponse :

Reims Métropole construit actuellement une usine de traitement des pesticides. Les pesticides polluant les nappes aujourd'hui sont ceux ayant été épandus il y a 25 ou 30 ans.

Reims Métropole et ses communes ont opté pour le zéro phytosanitaire dans l'entretien de leurs espaces verts. Des actions de sensibilisation sont menées auprès des jardins familiaux.

Les bourgs alentour sont nécessairement partie prenante en ce qu'ils doivent rapidement s'assurer une autonomie hydraulique.

Les actions engagées au travers du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) impliquent les urbains comme les ruraux, pour la quantité comme la qualité de la ressource.

Question :

Ne peut-on également sensibiliser les abonnés à un moindre usage des produits chimiques ménagers, déversés dans les eaux usées ?

Réponse :

Effectivement, même si notre STEP est un des équipements les plus performants, tout ce que nous déversons dans les eaux usées augmente le coût du traitement.

Question :

Vous envisagez un suivi individuel social, en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et pour une solidarité locale, quels seront les organismes partenaires ?

Précarités sociale et environnementale dans les quartiers sensibles sont intimement liées en ce que les gens inemployés, sans formation, ont des comportements qui impactent sur l'environnement.

Réponse :

La précarité n'est pas seulement énergétique.

Les familles peuvent rencontrer des difficultés à payer leur facture d'eau.

Reims Métropole et les 6 CCAS ont mutualisé leur information et vont sensibiliser les familles en difficultés sur une utilisation précautionneuse de l'eau.

En matière de logement, l'EDDIE délivre de l'information, mais principalement à destination des propriétaires. A l'attention des locataires, une expérience telle celle d'animation d'1 ou 2 éco-appartements en partenariat avec les organismes logeurs, permettrait de diffuser des informations de prévention en matière de consommation énergétique.

Les questions sociales ne relèvent pas de la compétence de Reims Métropole, mais de la Ville, des CCAS, du Département. Des intervenants comme la Mission Locale pour la Jeunesse, c'mater... s'impliquent dans cette prévention multiforme contre la précarité.

Question :

A propos du 4<sup>e</sup> défi vers une autonomie du territoire, de plus en plus de producteurs s'engagent, il faut développer les circuits courts, les AMAP.  
La trame verte doit favoriser le maraîchage, il convient de conserver des parcelles à cet usage.

Réponse :

Reims Métropole dispose d'un marché bio.  
Une activité de maraîchage existe sur des terrains Reims Métropole.  
Pour en assurer la reprise, encore faut-il garantir les débouchés, actionner les leviers.

Question :

Ne peut-on introduire dans les appels d'offres des achats publics, des critères de distances.

Réponse :

Non. Les circuits courts portent essentiellement à ce jour sur la distribution alimentaire.  
Par contre, dans les critères de jugement des offres, peuvent être examinés les bilans carbone des entreprises de BTP, peuvent être exigés en critère environnementaux le recours à des matériaux recyclés, qui ipso facto relèvent de circuits courts, puisque principalement produits autour de Reims.

Question :

Une cartographie du bruit portera sur les points noirs de l'agglomération. Mais comment peut-on agir contre la nuisance sonore quotidienne récurrente diffuse que génèrent les deux roues généralement débridées ?

Réponse :

La lutte contre les nuisances sonores relève des communes, tant pour la prévention que la répression.

Question :

Un collectif d'associations s'est constitué sur Reims, qui a déjà formulé des fiches/actions.  
Comment pouvons-nous travailler avec vous ?  
Les conseillers de quartiers doivent pouvoir décliner l'Agenda 21 par quartier en fonction de leurs particularités et priorités.

Réponse :

Les documents vont vous être fournis prochainement lors des prochains comités, vous pourrez soulever des thèmes, des défis, des objectifs. Les associations, les conseils de quartiers, les démarches de commerce équitable... pourront être porteurs d'actions.

Pour une appropriation des documents, le prochain comité est envisagé début avril prochain.

Une réunion interquartiers est envisagée en mars pour l'implication des conseils de quartiers dans le cycle 2.

Séance levée à 20 h 35